



PV DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023

En exercice : 15

Présents : 13

Date de la Convocation : 15 février 2023

Votants : 14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-trois, le 21 février à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Audrey GIRARD, Mylène LIGNAN, Cécile MARIOTTE, Jeannine VAILLER

Messieurs Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Patrick MONIN, Serge THIRARD.

Absents excusés : Alexandra BONOT ayant donné pouvoir à Aurore DUTARTRE, Denis FENEON.

Secrétaire de séance : Audrey GIRARD

Etat civil : NAISSANCES

Kayden Désiré François GILLET le 21 janvier

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Audrey GIRARD* est désignée secrétaire de séance.

Le Maire et le secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 17 janvier 2023 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Suite à une information de dernière minute, le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :
« Dispositif d'aide en faveur de la Turquie et de la Syrie ».

1. Choix du mode de gestion des animations périscolaires du temps de midi

Le maire rappelle que l'adhésion d'Azé au SIGALE recouvre deux compétences : une obligatoire donnant accès, pour les familles, aux différents stages thématiques du SIGALE, et une optionnelle, à savoir le travail de deux agents, pour 1h30 quotidienne chacune, le temps de midi à la cantine (pour la surveillance et l'animation d'activités périscolaires). Comme chaque année, notre commune doit se prononcer sur le maintien de son adhésion à cette compétence optionnelle.

Après différents échanges et une réunion avec le SIGALE le 3 février, il nous a été confirmé que la contribution d'Azé pour cette compétence passerait de 5 526 euros en 2022 (plus 3 700 euros payés par la commune de Saint-Gengoux de Scissé) à 7 424 euros pour 2023 (plus 4 200 euros payés par la commune de Saint-Gengoux de Scissé). L'enveloppe annuelle pour le périscolaire passerait donc de 9 200 euros à 11 600 euros au minimum. Pour rappel, nous avons déjà subi une augmentation de 1 000 euros environ entre 2021 et 2022.

Ces augmentations incessantes, pour un même service, liées à des modes de calcul difficilement compréhensibles qui changent continuellement ne sont plus acceptables. Nous n'avons par ailleurs aucune garantie sur l'arrêt de ces augmentations exponentielles dans les années à venir.

En conséquence, la prise en charge directe par la collectivité de la prestation périscolaire a été étudiée, en lien avec le Centre de Gestion et en concertation avec la municipalité de Saint-Gengoux. Elle fait apparaître une stabilité, voire une légère baisse, du budget à y consacrer.

Il est donc proposé de mettre fin à la compétence optionnelle périscolaire avec le SIGALE et de reprendre directement la gestion de ce service via la Mairie ou le SIVOS, sachant que nous sommes quand même engagés avec le SIGALE jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023. Il est rappelé que la commune reste liée au SIGALE concernant la compétence obligatoire, qui subirait elle aussi une augmentation, passant de 7 445 euros en 2022 à 9 926 euros en 2023, soit une augmentation de 33 %.

Dans ces conditions, le conseil, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention :

DECIDE de mettre fin à compter de la rentrée de septembre 2023 à la compétence optionnelle périscolaire du SIGALE.

D'autre part, toujours sur cette thématique, les familles azéennes utilisatrices des services du CECL ont reçu récemment un courrier du CECL leur indiquant que leurs demandes d'inscriptions ne seraient étudiées que dans un second temps. Le maire a fait part au CECL de son étonnement suite à ce courrier alors même que le sujet a été abordé comme convenu à la séance du conseil municipal de janvier et que nous sommes en recherche de solutions. Une rencontre a eu lieu le 17 février entre la mairie d'Azé et le CECL au cours de laquelle nous avons fait part de notre volonté de continuer à travailler avec le CECL, mais en rappelant qu'une subvention de notre commune devrait permettre aux familles de bénéficier de conditions d'inscription et/ou tarifaires convenables. Cette question sera étudiée lors du CA du CECL début mars, qui nous fera part de ses propositions avant une décision qui sera prise lors du conseil municipal de mars.

Arrivée de Patrick Monin à 20h12.

1 bis - Dispositif d'aide en faveur de la Turquie et de la Syrie

Le maire rappelle la situation humanitaire dramatique des victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie, qui a fait à ce jour plus de 45 000 morts, le bilan étant malheureusement provisoire. Afin de marquer notre solidarité envers ces populations, il est proposé de participer à hauteur de 1 000 euros en s'inscrivant dans le dispositif qui nous a été détaillé tout récemment par la Trésorerie et qui présente toutes les garanties concernant l'utilisation des fonds collectés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1115-5 ;

Considérant que les valeurs de Liberté, Egalité et Fraternité, socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité ;

Considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens ;

Considérant que la situation en Turquie et en Syrie nécessite un soutien humanitaire de notre commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1000 euros afin d'abonder le DSFIPE BP 54007, 30 rue de Malville 44040 NANTES CEDEX 1 afin de soutenir les populations victimes du séisme du 6 février 2023.

2. LPO

- **Diagnostic écologique du refuge LPO « Jardin Partagé »**

La version définitive du diagnostic écologique établi par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur la parcelle du jardin partagé est disponible. Ce document, faisant suite à un travail de terrain et de rédaction conséquent, dresse un inventaire de la flore et de la faune, recense les différents milieux naturels présents sur la parcelle et ses alentours et donne des pistes d'améliorations pour favoriser le maintien de la biodiversité. Il est disponible sur le site internet de la commune.

- **Modalité de présentation à la population et choix d'une date d'inauguration**

Le maire indique qu'il convient de retenir une date pour l'inauguration du refuge LPO et pour la signature de la convention correspondante. D'autre part, ce travail sera présenté à l'ensemble de la population. Un vendredi du mois d'avril sera retenu, avec une inauguration à 18 heures sur place et une présentation du diagnostic écologique à la salle des fêtes à 19h30, avec la participation d'intervenants de la LPO.

D'autre part, deux journées d'interventions ont été programmées à l'école, avec notamment la construction et la mise en place de nichoirs.

3. SYDESL : approbation de la modification des statuts

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n° CS22/066 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;

Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;

Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents: DECIDE D'ACCEPTER la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) ;

DECIDE D'AUTORISER le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant

DECIDE DE NOTIFIER au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

4. SECURITE ROUTIERE : appel à projet

Le maire indique que l'école d'Azé est volontaire pour reconduire le travail sur la sécurité routière, basé sur la

prévention des risques pour les piétons et pour les vélos, avec la présence des intervenants départementaux de la sécurité routière et la fourniture aux enfants de petit matériel de prévention routière (brassards et housses de protection réfléchissantes pour les cartables). Un appel à projet a été lancé par la préfecture de la Saône et Loire (Direction Départementale des Territoires) pour les projets d'actions de sécurité routière 2023 intitulés « *Les nouveaux modes de mobilités dite douce* ». Le conseil municipal souhaite y répondre en proposant un projet en lien avec l'école d'Azé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à répondre à l'appel à projet.

SOLLICITE une aide de 80 % des dépenses liées à cette opération soit 392,64 euros.

5. ONF - suite de la réunion du 3 février 2023

- Les travaux à projeter pour 2023 sont les suivants : enlèvement de protections sur la plantation des cèdres en montant en Vaux (travaux qui seront réalisés par les agents de la commune), travaux de maintenance des cloisonnements et nettoyage de régénération sur la parcelle 120, pose de plaques pour indiquer les parcelles de la commune. Si les travaux indiqués sont fondés, il restera à voir dans le cadre du budget si nous avons le financement.
- Le remplacement du garde de l'ONF est en cours et un intérim est effectué par plusieurs autres agents.
- Un point a été fait sur les dessertes forestières :
 - pour l'Atelier : dossier en suspens dans l'attente des programmes 2023/2024,
 - pour le massif de Chailloux : une coupe d'emprise devra être faite sur une de nos parcelles compte tenu de contraintes écologiques. Il est proposé de donner le feu vert pour le marquage de la coupe.
- Dans le cadre du budget 2023, il sera proposé une remise à niveau du chemin desservant les parcelles 204/205/206/207/208/209, ce chemin part de la tour des Télécom sur Igé et va à Vaux. Cette réalisation pourra permettre une exploitation forestière par des entreprises et le marquage de lots d'affouage.
- Devant les modifications climatiques indéniables et les conséquences dramatiques pour la forêt, il est proposé que la commune s'inscrive dans le dispositif « *Ilot d'avenir* » dispositif régional et soutenu par les fonds européens qui a pour vocation de permettre l'expérimentation de plantation de nouvelles essences sur de petites surfaces.
- Le domaine forestier ne peut être utilisé, sans autorisation, à des fins privées. Un enclos à lapins a été découvert sur la parcelle 102. Une recherche sera faite auprès de la société de chasse et une régularisation de la situation devra être faite.
- Dernier point et non des moindres, un bilan financier est présenté. L'année 2022 présente un bilan excédentaire de 63 034€, en effectuant une moyenne sur les trois dernières années nous avons une balance excédentaire de 18 577€. Les bilans des années précédentes sont également présentés, et font apparaître un net excédent financier concernant nos forêts.
- Rappel : les habitants d'Azé souhaitant prendre un lot d'affouage pour 2023/2024 sont invités à s'inscrire dès à présent en mairie.

6. PLU : avancement du dossier

La parole est donnée à Ludovic LAVIGNE. Le dossier de révision du PLU avance. En décembre 2022, une consultation a été lancée où nous avons obtenu 4 réponses courant janvier. Avec l'aide d'Espace et Mutations, nous avons lu et comparé les offres.

Une rencontre est prévue avec chacune des sociétés afin d'avoir un échange sur leur offre et choisir au mieux l'entreprise à retenir. La commission appel d'offres est convoquée pour participer à cette journée.

7. Convention chats errants

La parole est donnée à Aurore DUTARTRE. Il convient d'établir une convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants.

Le nombre de chats à stériliser pour l'année 2023 est fixé à 5. Les chats seront stérilisés et pucés au nom de la fondation « 30 millions d'amis ».

Il convient également de nommer le vétérinaire en charge de l'opération qui pratiquera le tarif « cause animale » (100€ pour une ovariectomie + puce / 80€ pour une castration + puce). Les frais seront supportés par moitié entre la commune d'Azé et la fondation 30 millions d'amis.

Comme il n'est pas possible de prévoir le nombre de mâles ou de femelles attrapés, la fondation estime une moyenne de 45€ de participation par animal. Un devis sera systématiquement demandé au vétérinaire avant toute intervention.

A la signature de la convention, la mairie devra donc verser à la fondation la somme de 45€ X 5 et la fondation versera la même somme sur le compte ouvert pour la Mairie.

Une fois la convention passée, la campagne de stérilisation pourra débuter. La commune avisera en amont afin que les propriétaires de chat prennent leurs dispositions pour que leur chat ne soit pas capturé.

La fondation 30 millions d'amis rappelle aux propriétaires qu'il est important que leur animal soit stérilisé et identifié.

Elle conseille également à la mairie, de par son expérience dans le domaine, de créer un espace qui servirait d'abri aux chats libres stérilisés et pucés.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention pour la stérilisation des chats errants.

NOMME la clinique vétérinaire l'Abbaye de Cluny pour entreprendre les actes de stérilisation.

8. NEOCIM : contrat de maintenance logiciel cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition en 2018 d'un logiciel pour la gestion du cimetière communal. Le contrat de maintenance étant arrivé à terme au 31 décembre 2022, il convient de reconduire la maintenance du logiciel NEOCIM CIMETIERE pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une redevance annuelle de 408.00 €HT. Le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention sur les termes énoncés.

9. DDFIP : possibilité d'imposition des logements vacants - rappel et particularités pour 2023

Les communes ont été destinataires d'une transmission de la DDFIP concernant la possibilité d'imposition des logements vacants pour 2023, via la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants). Renseignements pris auprès de la DDFIP, il s'avère que cette taxe s'appliquerait avec le taux actuel de Taxe d'Habitation mais sur des bases peu élevées, du fait que la réglementation écarte du calcul une partie des logements vacants (les logements concernés doivent être vacants depuis plus de 2 ans, ne pas faire l'objet d'essais de vente ou de location, ils doivent être habitables du point de vue de la salubrité...).

Compte-tenu de ces éléments, le conseil, ne souhaitant pas instaurer une nouvelle taxe, décide de ne pas mettre en place la THLV pour cette année. En revanche, afin d'avoir une vision des logements impactés par

cette mesure, le conseil souhaite obtenir d'avantage d'informations lorsque ce sujet sera remis à l'ordre du jour l'année prochaine.

10. Devis

La boîte de transmission de notre saleuse a rompu. Afin de réaliser les réparations rapidement, un devis a été sollicité auprès du garage Mortier pour 2 482 €HT.

Lors d'un précédent conseil, le conseil a accepté l'achat d'une citerne souple pour le stockage de l'eau, pour un montant de 1 273 €HT.

La saleuse permet d'assurer la sécurité des usagers de la route et la citerne permettra de gérer les arrosages estivaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter le fonds de concours de MBA dans le cadre des actions à maîtrise d'ouvrage communale pour financer à hauteur de 50% ces dépenses HT.

11. Travaux en cours

Du salage a été réalisé lors des périodes de verglas dont un dimanche matin. Les bancs de la Teppe St-Martin et celui sous les platanes (au niveau de l'arrêt de bus) ont été rénovés. L'un des logements loués au premier mars est en train d'être détapissé, pour permettre au nouveau locataire de s'approprier le logement plus facilement. La plantation des arbres financés dans le cadre du chèque arbre du CD 71 a été achevée aux Perrières, un géotextile a été posé et du broyat a été mis tout autour des plantations. Une palissade a été posée. Cet espace sera à terme un véritable lieu de détente. Vu les pluies actuelles, un arrosage est réalisé pour permettre la reprise parfaite des plantations (eau prise au lavoir de Saint -Etienne pour économiser l'eau du réseau). Le dispositif d'assainissement du nouveau hangar est terminé, il est attendu des devis pour finir la réalisation des vestiaires (à examiner dans le cadre du budget). L'élagage du noyer de l'école, et la taille des platanes vers le château d'Aine ont été réalisés par l'entreprise Bobillon pour un coût 960 euros TTC.

12. Questions diverses

- **DPU** : la commune ne souhaite pas exercer son droit sur les parcelles concernées.
- **Mécamobile** : le maire s'est entretenu à deux reprises avec le responsable de cette entreprise et lui a signifié que son activité professionnelle ne devait pas s'exercer sur la voie publique. D'autre part, les vérifications effectuées ont permis de constater que le branchement électrique n'était, à ce jour, plus réalisé sur le coffret municipal.
- **Chiens errants** : un récent courrier du préfet nous a rappelé l'implication probable de chiens errants dans des attaques de troupeaux, ainsi que les pouvoirs de police du maire en la matière. Nous avons encore récemment été confrontés à ce problème, aussi il est rappelé aux propriétaires leurs devoirs vis-à-vis de leurs animaux.
- **Projet de bande-dessinée sur Azé** : le maire a recontacté comme convenu Mme GUITRY, dessinatrice professionnelle en vue de la réalisation de planches de BD sur notre village. Le conseil décide de demander un devis pour la réalisation d'une ou deux planches de BD qui seraient insérées dans le bulletin municipal.
- **Rencontre avec la directrice des grottes d'Azé** : une rencontre entre la directrice des grottes et la municipalité s'est déroulée le 18 janvier. Très constructive, elle a permis de faire le point sur les différentes initiatives prévues aux grottes et de s'assurer que les dates prévues s'accordent avec les manifestations déjà programmées dans notre village. La volonté est également d'associer au mieux la municipalité.

- **Rencontre avec le Théâtre de Mâcon** : une rencontre a eu lieu à Azé le 19 janvier pour faire le point plus particulièrement sur notre commune et une réunion s'est tenue à Mâcon le 23 janvier pour présenter les initiatives mises en place par le théâtre à l'échelle de MBA. L'idée étant de favoriser la fréquentation du théâtre par les habitants des communes extérieures, mais également de voir selon quelles modalités le théâtre pourrait s'y « transporter ».
- **80^{ème} anniversaire de la Libération** : nous avons été destinataires d'un courrier du Conseil Départemental informant de son soutien aux initiatives réalisées dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération. Celui-ci a été communiqué aux associations et à l'école.
- **Information du Ministère de la transition écologique sur le fonds vert** : un récent courrier du ministère nous a informés des politiques mises en place dans le domaine de la transition écologique et notamment du « fon s vert » prévu pour l'aide au financement de projets permettant des économies d'énergie.
- **Réception d'une offre pour un projet photovoltaïque sur la commune** : la commune a été destinataire d'un courrier de l'entreprise ADE qui a procédé au repérage de terrains favorables à l'implantation d'un parc photovoltaïque, et qui sollicite une rencontre avec le conseil à ce sujet. Le conseil ne souhaite pas donner suite et une réponse sera faite en ce sens.
- Il est rappelé que les haies privées bordant les chemins et routes de la commune doivent être entretenues correctement, afin d'éviter les accidents. La période de taille se termine fin mars afin de ne pas perturber la nidification des oiseaux.
- Il est rappelé que la parcelle communale de terrain située entre l'avenue Augustin Nogue et le chemin de la Motte, est réservée pour les piétons. Les véhicules motorisés n'y sont pas admis.
- **Point sur la chaufferie bois**
Le moteur de la vis sans fin a été changé mais est retombé en panne. Après échange avec les intervenants, il existe un différend sur la cause de cette nouvelle panne et donc la prise en charge des nouvelles réparations. Le dossier sera porté devant notre assurance. Parallèlement, un devis sera demandé pour la remise en état de l'ancien moteur.
- **Retour sur les réunions et informations MBA** :
 - i. **Mobilité (Ligne de transport et piste cyclable)** : une communication conjointe Mairie/MBA est en cours auprès de tous les habitants concernant notre ligne de bus. Un plan sommaire de tracés de pistes cyclables a été remis à chaque commune.
 - ii. **Attribution de compensation** : les montants de l'attribution de compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire ont été remis à chaque commune.
 - iii. **Programme Local de l'Habitat et « Permis de louer »** : lors de la conférence des maires thématique, un point a été fait à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) et le principe du « permis de louer » a été présenté.
 - iv. **Sécurisation de la collecte des déchets** : le service de MBA en charge de la collecte des déchets va prendre contact avec chaque commune pour identifier les points noirs (végétation dangereuse pour le personnel, stationnements gênants récurrents...) et envisager des solutions.

13. Tour de table

Jean-Paul DEMARTHE : La vente de matériel suite à la liquidation de la SOMAVIT a eu lieu.

Daniel BOUCHARD : Les baux des vignes ont-ils été signés ? Réponse du maire : le bail de Monsieur Blanchard lui a été envoyé et sera signé prochainement. D'autre part, nous avons été contactés par un

autre de nos locataires de vignes pour un bail arrivant à échéance. Le Maire le recontactera afin d'envisager les termes du renouvellement du bail.

Est-il possible de réaliser des travaux d'entretien sur le colombarium ? Réponse : l'Adjoint délégué étudiera la demande.

Dany GRANDJEAN : Le conseil avait demandé un devis à l'entreprise LECKI pour des travaux sur le lavoir de Chussin. Réponse : une vérification de sa réception en mairie sera faite pour l'intégrer au budget si nécessaire.

Il n'y a pas de défibrillateur dans les bâtiments communaux. Réponse : Un devis a déjà été sollicité afin d'intégrer la dépense au budget.

Audrey GIRARD : présente une demande de subvention exceptionnelle du club de foot VLHM.

Réponse : Celle-ci sera étudiée en bureau municipal avant le passage en conseil.

Patrick MONIN : Evoque la remise en place de la plaque des anciens maires.

Demande quelle suite a été donnée avec le locataire de vigne dans le secteur de Rochebin. Réponse : concernant les arbres gênants, ceux-ci sont majoritairement sur le domaine privé et vont être gérés directement par le domaine de la Garenne. Concernant la modification du bail pour individualiser la parcelle de la pelouse calcaire, celle-ci est à l'étude.

14. Agenda

La séance est levée à 22h55.

Les prochaines séances sont fixées au 21 mars et au 11 avril 2023 à 20 heures.
